

La Présidente de l'Université

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n°CA007-2024 en date du 14 mars 2024 relative à la délégation de compétences du conseil d'administration à la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu la décision n°2022-003 en date du 09 mai 2022 nommant Mme Anne-Sophie HOCQUET administratrice du Domaine Universitaire de Cholet ;

A R R E T E :

Article 1er – Dans le domaine financier

1.1 Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie HOCQUET, Maîtresse de conférences, Administratrice du Domaine universitaire du Choletais (DUC) concernant les centres financiers 90040 (Cholet), 900401 (Serv.Général Cholet) et 900402 (Formations Cholet).

A ce titre, Mme Anne-Sophie HOCQUET est autorisée à signer, au nom de la Présidente et dans la limite de ses attributions, les actes suivants :

- Tous les engagements juridiques intéressant la commande publique d'achats de fournitures de services et de travaux inférieurs à 25000 € HT, notamment les contrats, les bons de commande, les marchés subséquents au titre des accords-cadres, dans le respect des procédures de marché et de la politique d'achat arrêtée par l'université ;
- Les ordres de mission ;
- Les subventions versées par le DUC sur son budget et inférieures ou égales à 2 000 euros HT, hors domaine international ;
- Les attestations du service fait et/ou la validation électronique de la certification des services faits dans l'application informatique financière de l'université, quel que soit le montant.

1.2 Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie HOCQUET concernant le centre financier 900110 (Serv. Général DEVE) pour signer, au nom de la Présidente, dans la limite de ses attributions et dans le cadre du dispositif REBONDM2S, les actes suivants :

- 1. Bordereaux d'heures à payer ;
- 2. Etats de frais de déplacement.

1.3 Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie HOCQUET concernant le centre financier 900401 (Serv.Général Cholet) pour signer, au nom de la Présidente, dans la limite de ses attributions et dans le cadre de la Licence sciences sociales – animation sociale, éducative, culturelle et loisirs, les actes suivants :

- Bordereaux d'heures à payer.

La signature du délégataire sur le bon de commande atteste de la régularité budgétaire de l'opération et de son opportunité.

Article 2 – Dans le domaine de la formation et du déroulement des études

Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie HOCQUET pour signer au nom de la Présidente les conventions de stage des étudiants du campus de Cholet.

Article 3 – Dans le domaine administratif

Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie HOCQUET pour signer au nom de la Présidente les actes suivants :

- la correspondance concernant les affaires du DUC ;
- les contrats des étudiants recrutés pour les besoins du DUC, et attestations liées ;
- les contrats des vacataires recrutés pour les besoins du DUC.

Article 4 - Tout document signé en application de la présente délégation doit comporter sous la signature de son auteur la mention en caractères lisibles de ses nom, prénom et qualité ainsi que la mention « pour la Présidente, par délégation ». Toute subdélégation de signature par le délégataire est prohibée.

Article 5 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

Article 6 –Le Directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 20 mars 2024

Françoise GROLLEAU

Présidente de l'université

Destinataires : Rectrice d'Académie, Directeur général des services, Intéressée, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs), Agent comptable

Mise en ligne le : 20/03/2024 sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/index/actes-et-infos-publiques/delegations.html>